

Le 13 août 2018



Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et chef de la gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information C-6258

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 13 juillet 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... tous les documents (correspondances, rapports, courriels, etc.) évoquant le retrait passé ou futur de certaines bornes du Circuit électrique, notamment (et non exhaustivement) les bornes suivantes :

- DeSerres – Québec (1505, boul. Lebourgneuf)
- METRO – Sainte-Thérèse (214, boul. René A. Robert, Ste-Thérèse)
- METRO – Laurier (2450, boul. Laurier, Québec)
- St-Hubert – Hamel (605, boul. Wilfrid-Hamel, Québec) ».

Lors d'une conversation subséquente avec Mme Annie Dulude, conseillère – Accès à l'information, vous avez expliqué que vous souhaitez connaître les raisons à l'origine du retrait de ces bornes ainsi que la date de leur retrait.

Tout d'abord, il convient d'expliquer que le modèle d'affaires des bornes 240 V du Circuit électrique est basé sur le fait que ce sont les partenaires, tels Metro, St-Hubert et DeSerres, qui sont propriétaires à 100% de celles-ci, en paient les coûts d'achat, d'installation et de réparation et en tirent des profits. Le Circuit électrique, quant à lui, assure le service à la clientèle, le choix des fournisseurs de bornes ainsi que les communications. Conséquemment, ce sont les partenaires qui décident de retirer ou non une borne en raison de motifs d'affaires qui leur sont propres.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-dessous les informations visées par votre demande.

- **DeSerres – Québec**
1505, boul. Lebourgneuf, Québec
Cette borne a été retirée par le partenaire en 2017 en raison de travaux à ses installations électriques qui étaient requis pour son fonctionnement. Celui-ci nous a cependant indiqué sa volonté de résoudre la problématique afin de rendre cette borne fonctionnelle de nouveau.
- **METRO – Ste-Thérèse**
214, boul. René A. Robert, Ste-Thérèse
La borne de première génération située à cette adresse a été retirée par le partenaire en 2016 pour être remplacée en 2017 par une borne de nouvelle génération. Elle est actuellement active et figure sur la carte des bornes à <https://lecircuitelectrique.com/trouver-une-borne>.

- **METRO – Laurier**
2450, boul. Laurier, Québec
Les deux bornes en question ont été retirées par le partenaire en 2016 dans le cadre de travaux au stationnement du centre commercial. Elles ne seront pas réinstallées par celui-ci en raison des coûts que cela impliquerait. D'autres bornes de recharge sont cependant accessibles au public à cette adresse.
- **St-Hubert – Hamel**
605, boul. Wilfrid-Hamel, Québec
Cette borne a été retirée en 2017 suite à la fermeture de l'établissement concerné.

Tel que susmentionné, la décision de retirer ou non une borne appartient entièrement au propriétaire de celle-ci. Hydro-Québec ne prend donc pas de décisions visant le retrait de bornes. Par ailleurs, en date des présentes, Hydro-Québec ne détient aucune information à l'effet qu'un partenaire souhaiterait retirer une borne du Circuit électrique. Nous invoquons à cet égard l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.